

## 50<sup>ème</sup> assemblée générale du VSLF à Bâle

Le 15 mars 2008, environ 150 membres et invités ont été accueillis dans le cadre de l'assemblée générale du VSLF à l'Hôtel Hilton. Comme notre Directeur général Andreas Meyer est arrivé plus tard que prévu en raison de la grève des ateliers de Bellinzone, le discours de notre Président Hubert Gyger a été avancé. Profitant de l'exemple de la grève de Bellinzone, il nous a rendu attentif au fait qu'une violation de la CCT porte atteinte à la crédibilité des partenaires sociaux face aux CFF et peut avoir des conséquences non négligeables sur les négociations de la prochaine CCT.

Le Directeur général des CFF Andreas Meyer a nettement souligné que les discussions sont à mener autour d'une table et non par l'intermédiaire de la presse.

Notre collègue Manfred Schell, Président fédératif du syndicat des mécaniciens de locomotives allemands GDL nous a fait remarquer que « celui qui ménage le loup menace les brebis ». La force et le pouvoir de frappe d'un syndicat réside en grande partie dans la cohésion de ses membres et le soutien qu'ils apportent à leur comité central. La grande famille des cheminots d'antan n'est plus ce qu'elle était !

En raison de la mise sur pied par les CFF d'une ronde de négociations relative à la grève des collaborateurs des ateliers industriels de Bellinzone, le VSLF s'est résolu à envoyer une délégation du comité central à Biasca et ceci malgré la tenue de notre assemblée générale pendant l'après-midi.

Dans la partie statutaire de l'AG, plusieurs motions ont été débattues:

- Les membres confirment et renouvellent le but stratégique du VSLF qui est d'obtenir des CCT spécifiques aux mécaniciens.
- Les cours qui se déroulent durant les temps libres ne seront plus acceptés s'ils ne servent pas au perfectionnement ou à la formation des mécaniciens.
- Le VSLF exige que l'auto-répartition ne soit mise en place qu'avec l'accord de la base, ce qui signifie que le personnel doit être impérativement consulté.
- La prime mensuelle de l'assurance de responsabilité juridique professionnelle sera désormais prise en charge par la caisse centrale pour tous les membres actifs du VSLF. La cotisation mensuelle des membres est ainsi ramenée à Fr. 34.- / mois.

Hans-Peter Moser de la section Berne a été élu à l'unanimité par l'assemblée générale pour reprendre le poste laissé vacant par Stefan Jufer au comité central.